

Madame, Monsieur,

Gratuité des transports scolaires Néva et Nomad pour les enfants de GTM !

Pour l'année scolaire 2023/2024 La Communauté de communes Granville Terre et Mer poursuit sa politique publique en faveur de **la gratuité des transports scolaires pour tous les enfants domiciliés sur le territoire Granville Terre et Mer.**

Cette action traduit une volonté forte de ses élus : garantir une équité de traitement à tous ses enfants. Cette mesure représente un coût important pour la Communauté de communes, avec près de 240 000 € à financer chaque année, pour l'ensemble des 32 communes.

À compter de la prochaine rentrée, les transports scolaires Nomad et Neva seront donc gratuits pour tous les élèves de Granville Terre et Mer.

Attention : La carte scolaire est obligatoire ! Elle doit être présentée au conducteur à bord.

Sur les réseaux Neva et Nomad, même gratuite, une carte de transport scolaire nominative reste obligatoire pour chaque élève résidant sur le territoire.

Comment faire pour obtenir une carte de transport scolaire ?

1. Pour les voyageurs des circuits scolaires Néva

a) Connectez-vous à www.granville-terre-mer.fr/deplacements.html

- Onglet « se déplacer » transports scolaires
- Remplissez votre formulaire de demande de carte scolaire **du 26 juin au 25 Août 2023.**
 - Les documents à fournir sont :
 - **Photo identité**
 - **Justificatif de domicile**
- A réception de votre dossier complet, la carte de transport scolaire NEVA de votre enfant, vous sera envoyée par courrier postal.

b) Rendez-vous à la permanence du service Mobilités NEVA à l'Agora, quartier St Nicolas à Granville :

- Du lundi 21 Aout au vendredi 1er Septembre 2023
- Aux horaires suivants : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Les documents à fournir sont :
 - **Photo identité**
 - **Justificatif de domicile**
- La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera remise immédiatement

2. Pour les voyageurs des lignes NOMAD

Connectez-vous au site nomad.normandie.fr du 14 juin au 31 juillet 2022.

- Le portail d'inscription est ouvert du 14 juin au 31 juillet 2022. Au-delà de cette date une pénalité de 20 € vous sera facturée.
- Pour inscrire votre enfant pour la rentrée 2023-2024 :

- a) Vous n'avez pas de compte transport, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez-les.**
- b) Vous avez déjà un compte transport, utilisez-le afin de renouveler l'inscription et d'ajouter une demande.**

L'aide de la communauté de communes de Granville Terre et Mer, est intégrée dans la plateforme d'inscription, et **automatiquement déduite du montant de votre facture.**

La carte de transport papier sera envoyée à votre domicile à compter de la mi-août.

Les élèves déjà détenteurs d'une carte billettique Atoumod (valable 7 ans) doivent la conserver. Une fois l'inscription validée et payée, l'abonnement sera chargé à distance par la Région. Toutefois, sa mise à jour devra être effectuée par votre enfant lors de sa première montée à bord du car (en laissant la carte 5 secondes sur le valideur).

Le service NOMAD Car reste joignable par téléphone au 02 22 55 00 10 (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30) ou par mail sur nomad-car@normandie.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la communauté de
communes Granville Terre et Mer

S. SORRE